**Mesdames, Messieurs,**

 « *Vous avez été victime des inondations de juillet 2021 et vous rencontrez des difficultés avec votre assuseur ?* »

**Explicatif** :

Vous avez été victime des inondations de juillet 2021 ?

Vous rencontrez des difficultés avec votre assureur ?

* Composez le numéro gratuit 1718, menu n°3. Un opérateur prendra note de vos informations. La Wallonie relayera vos difficultés auprès de l'Ombudsman des assurances, qui est la personne qui s'occupe des litiges avec les assurances, avec copie à Assuralia (la fédération des assureurs), en vue d'activer le suivi de votre dossier. C’est l’Ombudsman qui assurera le suivi de votre appel téléphonique.
* La Wallonie ne peut toutefois pas intervenir directement dans le traitement de votre dossier puisqu'il s'agit d'un contrat conclu entre vous et votre compagnie d’assurances.

**Pour de plus amples informations concernant la rédaction de votre article :**

* L’article du site Wallonie.be : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/inondations-reclamations-des-sinistres-assures-nayant-toujours-pas-ete-indemnises>

**Outils de communication concernant ces difficultés avec les assureurs** :

Retrouvez (en français et en allemand) les éléments suivants (voir ci-dessous) via ce [We Transfer](https://wetransfer.com/downloads/9c0a623bb8aae128a0473f102fe2826120220520120552/82b51b376835b0f8fc00bce6c0321de420220520120726/a11a46)

* Les fichiers en PNG pour post Facebook et Instagram
* Le flyer au format A6

**Outils de communication généraux concernant les inondations** :

* Le Service public de Wallonie met à votre disposition une **rubrique spéciale « inondations » sur le portail Wallonie.be** : [www.wallonie.be/inondations](http://www.wallonie.be/inondations)
* [Facebook Wallonie](https://www.facebook.com/WallonieBE/)
* [YouTube Wallonie](https://www.youtube.com/user/mawallonie)